

# AUZOUVILLE SUR RY

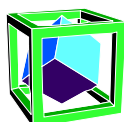
*document approuvé  
par le conseil municipal*

# PLU

révision du P.O.S.  
élaboration du Plan  
Local d'Urbanisme

# ANNEXES SANITAIRES

chargé d'études du P.L.U.:



Perspectives Yves ALEXANDRE urbaniste  
Cidex 7 76890 BUTOT Tél.: (33) 02 35 34 76 83 Fax: (33) 02 35 34 78 97

## alimentation en eau potable

Un réseau d'eau potable existe sur tout le territoire communal.

La commune d'Auzouville sur Ry adhère au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Bois l'Evêque. Le délégataire est la société « Route et Eau » BP3 76760 YERVILLE..

Le syndicat regroupe les communes suivantes:

- SERVAVILLE-SALMONVILLE- AUZOUVILLE SUR RY- BOIS L'EVÊQUE- BOIS D'ENNEBOURG- RY- SAINT DENIS LE THIBOULT- GRAINVILLE SUR RY- MARTAINVILLE EPREVILLE Soit une population de 4419 habitants au recensement de 1999.

Le Syndicat de Bois l'Evêque utilise le captage situé au lieu-dit "La Faribole" sur la commune de Ry.

Le débit possible de ce point d'eau est de 250 m<sup>3</sup>/h. La station de pompage est équipée de 2 pompes de 70 m<sup>3</sup>/h avec stérilisation.

Un refoulement de ø150 alimente la totalité du réseau.

Le réseau est organisé en deux services :

- un bas-service qui alimente les communes de RY et de SAINT DENIS LE THIBOULT par l'intermédiaire d'un réservoir de 100 m<sup>3</sup> semi-enterré dont le radier est à la cote de 129m48 NGF.
- un haut-service alimentant les communes de: Servaville Salmonville, Auzouville sur Ry, Bois l'Evêque, Bois d'Ennebourg, Grainville sur Ry et Martainville Epreville par l'intermédiaire d'un réservoir tour de 35m de hauteur, et d'une capacité de 500 m<sup>3</sup> dont la cote du radier est à 196m00 NGF.

Ce réservoir est situé sur la commune de Servaville Salmonville, au lieu-dit "Plaine vers Orgebray", le long de la route départementale n°13A.

La commune d'Auzouville sur Ry est desservie par une canalisation maîtresse de ø125 en provenance du réservoir.

La distribution intérieure est assurée par des canalisations de ø100 – 80 – 60.

Pour l'ensemble du syndicat, les consommations de pointe peuvent être estimées à 250l/j et par habitant, soit une consommation de pointe de 0,250m<sup>3</sup> x 4.419 hab, soit 1.223m<sup>3</sup>/j.

Les ressources peuvent atteindre 250m<sup>3</sup>/j x 20h = 5.000m<sup>3</sup>/j.

Les ressources sont donc actuellement largement excédentaires, et peuvent intégrer sans problème les prévisions de croissance à l'échéance du PLU.

La station de pompage peut fournir  $70\text{m}^3\text{h} \times 20\text{h} = 1.400\text{m}^3/\text{j}$  pour chacune des deux pompes, ce qui est également suffisant.

Le réservoir sur tour est suffisant.

## **assainissement des eaux pluviales**

Aucun assainissement pluvial collectif n'existe sur le territoire de la commune

Le rapport AREAS consultable en mairie est un excellent audit sur les dispositifs existants en matière d'assainissement pluvial.

## **assainissement des eaux usées**

Actuellement, aucun réseau d'assainissement collectif n'existe sur la commune. L'ensemble des logements et bâtiments communaux (mairie, école, salle polyvalente, etc.) répartis sur le territoire communal sont équipés de systèmes d'assainissement non collectif.

Un schéma directeur d'assainissement a été étudié par Infratec ingénierie pour définir une stratégie globale pour l'assainissement de la commune, prenant en compte les paramètres démographiques, morphologiques et géologiques du territoire concerné, ainsi que l'aspect financier de l'opération.

Elle a permis d'aboutir à la définition du zonage de la commune distinguant les zones vouées à l'assainissement collectif et les zones vouées à l'assainissement non collectif.

### **aptitude des sols à l'assainissement individuel**

Le résultat des sondages pédologiques effectués ont permis de définir le degré d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif.

Trois classes d'aptitude sont à distinguer :

- aptitude favorable : Cette situation se rencontre en position de plateau au niveau du hameau de la Grange du Chemin et du Dimage. Le sol en place assure l'épuration des effluents. Des tranchées d'infiltration sont alors préconisées.
- Aptitude peu favorable : deux situations se rencontrent :
  - Pour la majorité des logements implantés au niveau du bourg ou du hameau du Thil, le sol en place assure l'épuration des effluents. Des tranchées d'infiltration peuvent alors être préconisées, malgré l'existence de quelques rares traces de couleur rouille ou de concrétions ferro-manganiques témoignant du caractère hydromorphe peu prononcé des différents horizons.

- Localement, pour quelques logements situés au sud-ouest du hameau du Thil, ou encore en centre bourg, il est fait appel à des dispositifs de substitution utilisant le sable comme milieu épurateur. Le recours au filtre à sable horizontal est préconisé, lorsque les sols peu épais reposent sur l'argile à faible profondeur. Les effluents épurés sont ensuite rejetés dans un exutoire existant ou à créer (mare, fossé), après demande d'autorisation auprès des autorités compétentes.
- Aptitude défavorable : sur la commune, on ne rencontre cette situation que ponctuellement pour une seule parcelle située au niveau du bourg (parcelle trop petite).

## **le traitement et la collecte des déchets**

### **Ramassage et traitement des ordures ménagères**

Ce service est de la compétence de la communauté de communes du Plateau de Martainville, qui a mis en œuvre un tri sélectif. Pendant la période transitoire 2004-2005, le SYGOM, qui regroupent 131 communes, dont 5 communes de la communauté de communes du Plateau de Martainville (Auzouville sur Ry, Elbeuf sur Andelle, Fresne le Plan, Mesnil Raoul et St Denis le Thiboult), continue d'assurer le ramassage.

Les déchets non recyclables sont ramassés un fois par semaine.

Les déchets recyclables sont ramassés une fois toutes les deux semaines.

Le traitement de ces ordures ménagères est réalisé au SMEDAR.

Un conteneur à verres est à disposition du public à côté du Foyer.

Il est vidé une fois par semaine par la Polyurbaine Onyx.

### **Ramassage des encombrants**

Un ramassage annuel est organisé par la collectivité pour les encombrants.

Les Auzouvillais peuvent utiliser la déchetterie de Charleval (dans le cadre d'une convention provisoire avec le SYGOM), en attendant que soit réalisée par la communauté de communes une déchetterie (très vraisemblablement sur la zone artisanale de Flamanville sur le territoire de la commune de Martainville Epreville).